

Affiché le  
Le Maire,  
Danielle TRIGATTI

**SEANCE DU 13 JUIN 2017.**

L'an deux mille dix-sept, le 7 du mois de Juin, les convocations du Conseil Municipal ont été adressées individuellement et par écrit (électronique ou postal) à chacun des Conseillers Municipaux, à la séance qui s'est tenue à la salle derrière la mairie, le Mardi 13 Juin 2017 à 20h00.

**PRESENTS** : Mme TRIGATTI, Mme SALLÉ, Mr PICANT, Mr de BEAUSSE, Mr PEAUD, Mr PUAUD, Mme RAGOT, Mme ROUSSEAU, Mr CHUPEAU, Mme RAUD, Mme DE LA TOUR (arrivé au point 2), Mme BOUSSEAU, Mme PAJOU.

**ABSENTS**: Mr TURCAUD Robert ayant donné procuration à Mr PEAUD Christian.  
Mme DE LA TOUR Anne ayant donné procuration à Mme TRIGATTI Danielle.  
Mr MATHONNEAU.

Maurice PUAUD a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 16 Mai ayant été adressé à chaque Conseiller Municipal, Madame le Maire demande s'il y a des observations. Le procès-verbal de la séance du 16 Mai 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé au Conseil Municipal d'ajouter plusieurs points à l'ordre du jour :

- RAPPORT DE LA SOCOTEC SUR LA CHARPENTE METALLIQUE DU STAND DE TIR.
- RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT.
- DEMANDE DE SUBVENTION DES OGEC ENVIRONNANTES.
- MISE A DISPOSITION DES AGENTS COMMUNAUX A SVL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DONNE son accord sur cette modification à l'ordre du jour.

**2017-06-01- LANCEMENT DE LA CONSULTATION DU BUREAU D'ETUDE POUR L'AMENAGEMENT DU BOURG DE LA CAILLERE.**

Madame le Maire informe que le groupe de travail de l'aménagement du centre bourg de LA CAILLERE s'est réuni plusieurs fois et est en mesure de vous proposer de lancer la consultation du bureau d'étude. Il est proposé au Conseil Municipal de publier la consultation mi-juin pour un retour et analyse des offres mi-juillet.

Le périmètre d'étude s'étend de la place st jean, place des martyrs, du calvaire de la rue de la salette, toute la rue de la raffinerie et jusqu'à la Pharmacie. Le périmètre opérationnel qui pourra éventuellement être affermi avec le bureau d'étude retenu à la fin de avant-projet, se concentre lui sur la rue de la Raffinerie avec un premier secteur d'intervention sur la place St Jean et le carrefour de la rue de la poste / Grand'rue.

Délai de réalisation de la mission de Maîtrise d'œuvre jusqu'à l'avant-projet : Les premières réunions de travail se mettraient donc en place la rentrée. Il est prévu environ 8 mois d'étude. L'objectif étant que la première phase des travaux soit achevée en 2020. Le montant prévisionnel des travaux ne dépassera pas 1 000 000 € TTC soit environ 833 000 € HT.

Madame le Maire propose donc aux membres du conseil municipal d'approuver le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le lancement de la consultation pour la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg.
- autorise Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

### **2017-06-02A LANCEMENT DES MARCHES DE TRAVAUX DE L'AMENAGEMENT DE SAINT HILAIRE.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les marchés de travaux sont rédigés. Une dernière relecture de l'ensemble va être effectuée par le groupe travail. La Consultation pourra alors être lancée.

Vu le Code des marchés publics,  
Vu le code général des collectivités territoriales,

Madame le Maire propose de lancer la procédure de mise en concurrence pour choisir les entreprises, dans le respect du Code des marchés publics.

Elle indique que ce projet doit être regardé comme une opération propre, au sens du Code des marchés publics. La rémunération prévisionnelle des intervenants étant inférieure à 250 000 € HT, une procédure adaptée peut être lancée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

#### **DECIDE :**

- de lancer la procédure de mise en concurrence pour le choix des intervenants,
- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération seront inscrits au budget.

#### **DONNE :**

- tous pouvoirs à Madame le Maire pour lancer la procédure de mise en concurrence.

### **2017-06-02B – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE TERRITOIRE (AVEC DEROGATION).**

Le projet d'aménagement du centre bourg de Saint Hilaire se met en place.

Cet espace étant traversé par la RD 31, la création d'un passage surélevé semble le moyen le plus adapté pour la mise en sécurité de cet ensemble.

Cet aménagement aura deux avantages :

- Situé à l'entrée du bourg, il permettra de faire ralentir les usagers de la RD 31 dès l'entrée en agglomération de Saint Hilaire du Bois.
- Le Parvis de l'Eglise Saint Hilaire, le passage surélevé et le parking pourront être traités avec un revêtement identique, reliant ainsi ces espaces entre eux et les rendant accessibles.

L'enveloppe financière estimée de ce projet est de 115 595 € HT.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal que le Conseil Départemental met en place de nouveaux contrats de subventionnement. Ceux-ci sont conclus avec les intercommunalités du territoire pour des projets intercommunaux et communaux. Le Contrat de territoire avec Sud Vendée Littoral est en cours. Le projet d'aménagement du bourg de St Hilaire pourrait entrer dans le cadre de ce subventionnement.

Or le projet risque de débiter avant la conclusion de ce contrat. C'est pourquoi, Madame le Maire propose de faire une demande de subvention au département en demandant une dérogation exceptionnelle à la règle de non commencement des travaux.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

DEMANDE au Conseil Départemental de la Vendée une subvention au titre du contrat de territoire pour l'aménagement de sécurité prévu sur la Route Départemental 31 dans l'agglomération de Saint Hilaire du Bois.

DEMANDE une dérogation à la règle de non commencement des travaux dans ce dossier.

### **2017-06-03- VIDEO PROTECTION.**

Madame le Maire donne la parole à Mr Yves PICANT concernant la mise en place d'une vidéo protection sur la commune. Celui-ci rappelle que lors du dernier conseil cette possibilité avait été envisagée. Mr PICANT explique qu'il a demandé un devis pour la mise en protection : de la Salle municipale, du stade et du cimetière. Le coût de l'ensemble de l'équipement s'élève à 28 276.46 € TTC.

Le Conseil Municipal, remercie Mr Picant mais ne souhaite pas donner de suite favorable à ce dossier.

### **2017-06-04- ECLAIRAGE DU TERRAIN DE SPORT.**

Un éclairage du terrain stabilisé est en panne. Après demande de réparation au Sydev, celui-ci nous propose de réaliser des travaux pour un montant de 592 € TTC avec une subvention de 20% de la part du SyDEV. La participation communale finale sur ces travaux sera donc de 394 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide de réaliser les travaux pour le remplacement du projecteur du terrain stabilisé du stade d'un montant de 592 € HT avec une subvention SyDEV de 20%.

### **2017-06-05 RAPPORT DE LA SOCOTEC SUR LA CHARPENTE METALLIQUE DU STAND DE TIR.**

Madame le Maire donne la parole à Yves PICANT qui rend compte au Conseil Municipal du rapport d'étude de solidité de la charpente métallique du Stand de tir de St Hilaire réalisé par La Socotec.

Celui-ci conclut que la charpente métallique du stand est dans un état de conservation correcte et qu'elle ne fait pas apparaître de dangerosité. Néanmoins, elle ne répond plus aux normes en vigueur et devra être soumise à un diagnostic charpente en cas de réhabilitation du bâtiment. Le rapport relève également quelques points de corrosion à traiter.

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport et propose d'inscrire la question du stand de St Hilaire lors d'un prochain conseil Municipal.

### **2017-06-06 RAPPORT ANNUEL DU SERVICE ASSAINISSEMENT.**

Conformément aux dispositions de la loi, Mme le Maire communique au Conseil le rapport annuel 2016 adressé par la saur déléguée du service de l'assainissement collectif.

Elle demande à l'Assemblée de lui donner acte de cette communication.

Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte de la communication du rapport annuel 2016 du service de l'assainissement collectif.

### **2017-06-07 DEMANDE DE SUBVENTION DES OGEC ENVIRONNANTES.**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention groupée de l'OGEC de Thouarsais Bouildroux, St Cyr des Gâts, St Martin Lars en Ste Hermine et Chantonay pour un total de 12 élèves de La Caillère Saint Hilaire.

Après en avoir délibéré Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner suite à cette demande, l'école publique de LA CAILLERE SAINT HILAIRE ayant la capacité d'accueil suffisante pour accueillir ces enfants.

### **2017-06-08A MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS SUD VENDEE LITTORAL AUPRES DE LA COMMUNE.**

Madame le Maire rappelle que Mme Josiane GIRARD, Directrice de l'antenne du CLSH LA CAILLERE ST HILAIRE sera mise à disposition de la commune à partir de septembre 2017 et interviendra sur le temps de TAP afin de coordonner et animer les services des TAP.

D'autre part, Mme Gwendoline LUCAS, directrice Adjointe de l'antenne du CLSH LA CAILLERE ST HILAIRE sera mise à disposition de la commune à partir de septembre 2017 et interviendra sur le temps de TAP afin d'encadrer une activité.

Vu la loi N°84-53 du 6 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est rappelé à l'assemblée que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la Commission Administrative Paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics. Les conditions de mise à disposition sont précisées par convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil. La mise à disposition est ensuite prononcée par arrêté de la collectivité d'origine.

Cette mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2017/2018 et conformément à l'article 61-1 de la loi du 6 janvier 1984. Les différentes mises à disposition feront l'objet d'un décompte et d'un règlement au prorata des heures réelles de la part des deux collectivités intéressées.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette question.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la passation d'une convention de mise à disposition des deux agents de Sud Vendée littoral auprès de la Commune de LA CAILLERE SAINT HILAIRE, pour l'année scolaire 2017/2018.
- CONFIRME la participation financière communale au prorata des heures passées.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition auprès avis de CAP.

#### **2017-06-08B MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS COMMUNAUX AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL.**

Dans le cadre du nouveau service CLSH sur la commune, l'intercommunalité aura également besoin d'un renfort de personnel communal.

Ainsi il est proposé de mettre à disposition de Sud Vendée Littoral les agents suivants :

Mme Sandrine GUENICHON, adjoint technique territorial 1<sup>er</sup> classe, pour la mise en place de la restauration du mercredi et des vacances.

Mme Corine COULAIS, adjoint technique territorial 1<sup>er</sup> classe, pour l'encadrement (agent diplômée BAFA).

Vu la loi N°84-53 du 6 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret N°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Il est rappelé à l'assemblée que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la Commission Administrative Paritaire, d'une mise à disposition au profit des collectivités territoriales ou établissements publics. Les conditions de mise à disposition sont précisées par convention entre la collectivité et l'organisme d'accueil. La mise à disposition est ensuite prononcée par arrêté de la collectivité d'origine.

Cette mise à disposition est consentie pour l'année scolaire 2017/2018 et conformément à l'article 61-1 de la loi du 6 janvier 1984. Les différentes mises à disposition feront l'objet d'un décompte et d'un règlement au prorata des heures réelles de la part des deux collectivités intéressées.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette question.

L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable à la passation d'une convention de mise à disposition des deux agents communaux auprès de la Communauté de Communes de Sud Vendée littoral, pour l'année scolaire 2017/2018.
- CONFIRME qu'une participation financière communale sera demandée à Sud Vendée Littoral au prorata des heures passées.
- AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition auprès avis de CAP.

## **2017-06-09 QUESTIONS DIVERSES.**

### **Opération de stérilisation des chats errants.**

Madame le Maire laisse la parole à Mme Patricia SALLÉ, concernant l'opération de stérilisation des chats errants organisée en partenariat avec 30 millions d'amis et l'association locale du chat libre Caillerot. Mme SALLÉ informe que tout est en place et que les opérations de piégeages débiteront la semaine prochaine. Certains conseillers sont sollicités pour distribuer une information municipale à ce sujet. La presse sera associée.

### **Elections législatives 18 Juin prochain.**

Madame le Maire rappelle à tous les opérations de vote du Dimanche 18 Juin et fait un recensement des personnes présentes au dépouillement.

### **14 Juillet 2017 .**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de la procédure de sécurité qui sera mise en place pour le 14 juillet 2017.

### **Demande d'enquête maison des assistantes maternelles de la Jaudonnière.**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier émanant de deux personnes résidentes à la Jaudonnière et souhaitant y installer une MAM. Dans ce cadre elles souhaiteraient diffuser une enquête à l'école des p'tits marrons. Le Conseil Municipal ni voit pas d'inconvénient mais souhaite que l'accord de la directrice d'école soit demandé et que les demandeuses fassent passer cette enquête par leur propre moyen.

### **Fête des prix de l'école.**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la date de la fête des prix de l'école.

### **Totem signalétique.**

Madame le Maire laisse la parole à Mr PEAUD. Celui-ci explique qu'il est en charge de ce dossier et qu'il a consulté deux entreprises de signalisation. Il explique qu'il attend des propositions finalisées, celle-ci seront présentées lors du prochain Conseil Municipal.

### **Lettre d'information de Juillet.**

Monsieur Christian PEAUD explique que la lettre d'information de Juillet est en cours de rédaction avec la commission.

### **Conseil d'Ecole.**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Ecole a validé l'organisation de la rentrée scolaire 2017-2018.

### **Géomètre.**

Monsieur Yves PICANT demande à Madame le Maire si le géomètre a informé de la date de son passage.

### **Voirie Communale.**

Monsieur Yves PICANT explique au Conseil Municipal que les services techniques et lui-même sont en campagne d'entretien des routes avec l'enrobé à froid. Il explique que certaines sont très abimées et qu'il serait judicieux d'envisager leur réfection totale dans les années à venir.

La séance est levée à 21h30.

Le Maire,  
Danielle TRIGATTI.